

Impacts sociaux de la certification du Forest Stewardship Council

Mots clés: forêt, certification, CIFOR, FSC, FLEGT, UFA, bassin fleuve Congo

Depuis la première moitié des années 1990, la certification forestière a été promue comme un moyen de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts. Exemple de la certification FSC.



Auteur(s): Paolo Omar Cerutti, Guillaume Lescuyer, Raphael Tsanga, Sam Nziengui Kassa, Prisca Roseline Mapangou, Edouard Essiane Mendoula, Aimé Patrick Missamba-Lola, Robert Nasi, Paule Pamela Tabi Eckebil et Régis Yembe Yembe

Date de publication: 2013

Catégorie(s): Processus REDD et climat • Gestion de l'eau et des ressources naturelles

Province(s): Bandundu • Équateur • Province orientale • Maniema • Kasai Oriental • Kasai Occidental

Partenaire(s): CIFOR, WWF

Nombre de pages: 3

Identification: F-ECJ-N1.2-1



Évaluation dans le bassin du Congo

Parmi les initiatives existantes, celle offerte par le Forest Stewardship Council (FSC) est la plus importante en termes de surfaces couvertes pour la certification de la gestion responsable des forêts dans les tropiques. La certification FSC a été promue par les groupes environnementaux et sociaux, et, plus récemment, par les entreprises et les gouvernements. Le régime FSC évalue les entreprises et les unités forestières d'aménagement (UFA) selon des principes, critères et indicateurs en vérifiant que l'aménagement est écologiquement approprié, socialement bénéfique et économiquement viable.

Bien que la norme FSC ait une forte composante sociale qui vise à améliorer les relations entre les sociétés forestières et les populations locales et contribuer de manière significative au développement local, les impacts sociaux ont été peu documentés, et la littérature existante montre des résultats contradictoires. En particulier, dans le bassin du Congo - sur lequel se focalise ce document occasionnel - il y a un nombre limité d'évaluations de l'impact social de la certification forestière et de son impact attendu sur la population locale et leurs droits coutumiers. Ces droits sont garantis par les lois en vigueur dans tous les pays du bassin du Congo, qui imposent toutefois aussi certaines restrictions. Des évaluations approfondies n'ont pas

encore été possibles en raison de l'histoire récente de la certification FSC dans la région : le premier certificat en cours de validité dans la région n'a été accordé qu'à la fin de 2005.

Cependant, en 2013, le bassin du Congo avait la plus grande surface de forêt tropicale naturelle certifiée dans le monde, avec environ 5,3 millions d'hectares. Cela représente encore une proportion relativement faible (environ 7-13%) de l'ensemble des UFA de la sous-région. Nous croyons qu'il est temps, avant que les surfaces certifiées augmentent davantage, d'évaluer si les impacts sociaux dans les UFA certifiées sont aujourd'hui meilleurs que ceux constatés dans les UFA non certifiées. Cette comparaison est également opportune parce que (1) les cadres légaux des pays concernés par l'étude ont de nombreuses similitudes avec les exigences sociales de la certification FSC, permettant ainsi une évaluation indirecte des impacts sociaux des lois existantes, et (2) certains pays producteurs de bois tropicaux ont récemment proposé de reconnaître le bois certifié FSC comme conforme aux exigences du plan d'action Forest Law Enforcement, Governance and Trade (FLEGT) de l'UE. Une fois ce plan d'action opérationnel dans ces pays, le bois certifié FSC pourrait être exporté sous la forme de bois d'origine légale.

Ce document occasionnel évalue si la mise en oeuvre de la certification FSC dans les UFA dans trois pays du bassin du Congo a eu des effets positifs supplémentaires sur (1) les conditions de travail et de vie des salariés des entreprises forestières et de leurs familles, (2) l'efficacité et la légitimité des institutions mises en place pour réguler les relations entre les sociétés forestières et les communautés avoisinantes, et (3) les droits des populations locales et leurs usages coutumiers des forêts.

Plus précisément, cette recherche tente de répondre aux questions suivantes:

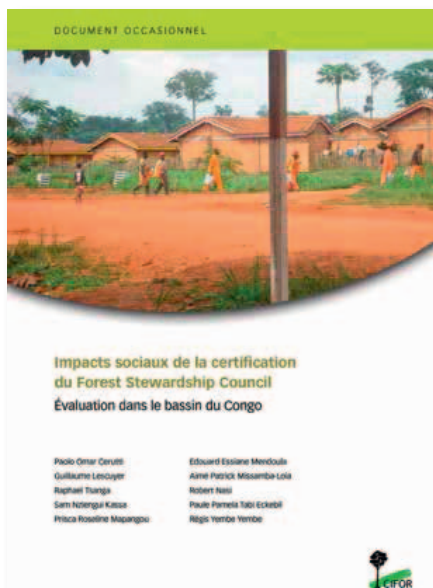
1. Comment les conditions de travail (y compris la santé et la sécurité au travail) diffèrent entre les UFA certifiées et non certifiées ?
2. Comment les conditions de vie des travailleurs et de leurs familles diffèrent entre UFA certifiées et non certifiées ?
3. Comment les institutions mises en place par les entreprises avec UFA certifiées et non certifiées diffèrent et pour quelles raisons ? Quelles sont les fonctions spécifiques attribuées aux institutions, et avec quels résultats sur leur légitimité et efficacité ?

4. Est-ce que les institutions existantes, à travers des représentants nommés ou élus, sont des moyens légitimes, efficaces et équitables pour permettre aux résidents locaux de discuter les attentes qu'ils ont par rapport aux entreprises forestières ?

5. Est-ce que les institutions sont socialement légitimes et capables de réguler les usages de la forêt, afin de prévenir ou de minimiser les conflits qui peuvent survenir entre les différents utilisateurs d'un même espace boisé ?

Pour répondre à ces questions, un examen des mécanismes adoptés par les sociétés forestières a été entrepris dans neuf UFA certifiées et neuf UFA non certifiées (trois dans chaque catégorie au Cameroun, au Gabon et en République du Congo) pour régler les conditions de travail dans les scieries et les opérations forestières, et pour entretenir des relations avec les villages riverains des UFA.

Les résultats quantitatifs et qualitatifs suggèrent que des différences importantes existent entre les UFA certifiées et non certifiées. Il existe également des différences au sein des deux groupes pour certaines variables plus que pour d'autres, souvent avec de grandes différences entre les meilleurs et les pires résultats.



La version complète de cet ouvrage
est disponible surdicfor.org/FSC

Les principales conclusions sont les suivantes:

1. La présence d'une UFA certifiée est presque régulièrement associée à de meilleures conditions de travail et de vie selon les 17 variables évaluées. Les résultats indiquent que la qualité de vie s'est améliorée dans les bases vie autour des UFA certifiées depuis que la certification a été accordée. Des services essentiels tels que l'approvisionnement en eau et les installations médicales sont garantis ; les travailleurs ont exprimé plus de satisfaction sur les prix et les produits disponibles dans les économats par rapport à ceux dans les UFA non certifiées. Des services de base tels que le logement, l'électricité et la gestion des déchets contribuent à des conditions de vie améliorées.

2. Les institutions locales actives, où des discussions entre la population locale et la société peuvent se tenir sur une base régulière, sont sans doute la caractéristique la plus distinctive des UFA certifiées : pour toutes les variables mesurées, les impacts sont meilleurs que dans les UFA non certifiées. Certaines de ces institutions existent également dans les UFA non certifiées qui vont vers la certification, mais avec des normes qualitatives encore inférieures. Leur légitimité, l'efficacité et le degré de satisfaction des employés sont le témoignage de l'un des changements positifs clair que la certification peut apporter. Quant à la gouvernance de ces institutions, les procédures écrites pour les gérer, l'élection transparente entre les membres, l'inclusion de membres extérieurs à la communauté et le renouvellement périodique des membres sont constatés plus souvent dans les UFA certifiées que dans les non certifiées. En outre, toutes les entreprises avec UFA certifiées ont des mécanismes de compensation au profit de la population rurale lorsque l'exploitation entraîne des nuisances pour eux.

3. La présence de la certification FSC et fortement associée à l'existence de mécanismes de partage des bénéfices. Ces mécanismes ont une redistribution plus performante que ceux qui sont mandatés par les cadres juridiques existants. Dans quelques cas, les entreprises avec UFA non certifiées ont également établi de tels régimes, mais ils s'avèrent moins bien organisés et gérés. Compte tenu des défaillances des systèmes publics de partage des bénéfices, les régimes privés sont très

bien accueillis par la population locale, car ils contribuent souvent directement à l'économie locale. Dans les UFA certifiées, la redistribution se produit régulièrement dans tous les villages riverains (contrairement aux UFA non certifiées). L'approche utilisée dans les UFA certifiées permet un contact plus ouvert, dynamique et régulier entre le personnel de l'entreprise et la population locale.

4. La présence d'une UFA, certifiée ou pas, n'est pas associée à des changements importants dans l'exercice de l'agriculture, de la chasse et de la collecte des produits forestiers non ligneux (PFNL). Certaines de ces pratiques sont cependant illégales. En particulier, à l'intérieur d'une UFA, la pratique de la culture sur brûlis (sauf, dans une certaine mesure, dans les champs qui existaient déjà au moment de l'UFA a été attribuée), de la chasse et de la collecte des PFNL avec des moyens non traditionnels et à des fins commerciales sont interdits par les lois des trois pays de l'étude. Alors que le niveau d'activité est similaire dans les UFA certifiées et non certifiées, les populations vivant dans les UFA certifiées se considèrent comme davantage contraintes par les nouvelles réglementations que celles qui vivent autour des UFA non certifiées. En effet, les entreprises avec UFA certifiées introduisent des procédures et des règles pour appliquer la loi et embauchent du personnel pour les faire respecter. En revanche, compte tenu de la faiblesse générale de l'application des lois par l'Etat, les entreprises avec UFA non certifiées ont beaucoup moins de pression pour faire respecter la loi, en particulier pour des questions qui ne sont pas directement liées à l'exploitation du bois d'oeuvre. Elles peuvent ainsi adopter une position de plus grande tolérance vis-à-vis des pratiques coutumières locales, même si elles vont à l'encontre de la loi. Paradoxalement, sur cette question, il y a une plus grande chance d'obtenir la paix sociale dans les UFA non certifiées.

Dans l'ensemble, les résultats indiquent que c'est seulement après que les compagnies ont décidé d'adopter la certification que plusieurs améliorations sociales pratiques ont eu lieu. Nous pensons que les résultats sociaux positifs obtenus dans les UFA certifiées, plus que dans les non certifiées, ont eu lieu parce que les entreprises ont dû fixer et respecter un calendrier de mise en oeuvre des critères de la certification, qui ont ensuite été vérifiés par des évaluations annuelles. Ces vérifications régulières poussent les entreprises à améliorer

constamment les normes sociales font encore défaut dans les cadres juridiques nationaux et dans les services forestiers mandatés pour les faire respecter. Ces derniers sont largement sous-financés (en termes humains et financiers) et manquent de la formation nécessaire pour vérifier les performances sociales des entreprises.

Des résultats sociaux positifs résultent également du maintien par les entreprises certifiées d'un canal de communication permanent avec la population locale, afin d'éviter des perturbations inattendues ou des conflits sociaux qui pourraient non seulement interférer avec les opérations d'exploitation, mais aussi augmenter le risque de mauvaise réputation pour l'entreprise. Les efforts de dialogue avec les populations, notamment via des institutions locales actives, constituent sans doute une de caractéristiques les plus frappantes des UFA certifiées. Bien sûr, l'existence d'institutions ne signifie pas que tous les conflits disparaissent, mais le dialogue permanent établi entre les sociétés forestières, les populations locales et, souvent, les parties externes (par exemple les fonctionnaires de l'Etat et des ONG locales et internationales) marque une rupture nette avec la façon dont les activités d'exploitation forestière étaient menées dans le passé.

Les changements positifs mesurés ne signifient pas que des effets positifs à long terme se produisent sur les conditions de vie de toutes les personnes vivant dans et autour des UFA certifiées. Pourtant, les variables sociales mesurées par cette étude semblent indiquer que les progrès vers la gestion durable des

forêts ont été produits plus par la certification que par les lois en vigueur. Dans certains cas, les améliorations apportées par la certification ont corrigé des défaillances de gouvernance, tels que l'application inexistante ou faible de la loi. Parfois, elles ont incité les entreprises à adopter des mesures dépassant les prescriptions légales, mais répondant aux attentes d'un marché très exigeant. D'autres fois encore, les améliorations ont signifié que les entreprises avec UFA certifiées ont dû pallier le rôle d'un Etat absent pour éviter des situations qui auraient pu nuire à leur certification. Cette démarche peut avoir des impacts sociaux positifs, mais elle risque aussi de conforter le sentiment que ces sociétés peuvent supporter efficacement certaines fonctions régaliennes, alors qu'elles devraient au contraire les abandonner.

Au total, les différences mesurées permettent une comparaison claire de la performance sociale des entreprises avec et sans UFA certifiées. La réalité historique et politicoéconomique complexe dans laquelle la certification a évolué dans le bassin du Congo rend les questions d'attribution et de causalité difficiles à cerner. Pourtant, les résultats permettent d'établir qu'une nette différence existe actuellement entre le bois certifié et non certifié : le premier trouve son origine dans des UFA où non seulement les normes sociales exigées par la loi sont mises en oeuvre, mais aussi des normes volontaires qui sont de qualité supérieure et plus efficaces.

Il ne faut pas que le FSC et les sociétés certifiées soient complaisantes en se comparant à des UFA non certifiées, qui à l'heure

actuelle sont moins bien gérées. En effet, toute la logique de la certification FSC est d'évaluer les gestionnaires forestiers plus responsables avec des normes toujours plus performantes, quelle que soit la qualité de la législation nationale. Mais il ne faut pas non plus oublier que les entreprises avec UFA certifiées dans les pays de l'étude sont chaque jour en concurrence avec des entreprises non-certifiées qui produisent les mêmes espèces et vendent sur des marchés similaires, mais avec des investissements beaucoup plus faibles, en particulier pour l'amélioration de leur performance sociale. Dans ce domaine très concurrentiel, et avec les primes limitées obtenus jusqu'ici, les résultats présentés indiquent que la certification dans le bassin du Congo a été en mesure de pousser les entreprises vers un progrès social significatif.

Photos par Paolo Omar Cerutti/CIFOR

